

## Gestion du matériel de cadavre dans les exploitations porcines

Malgré un management optimal, les pertes ne peuvent pas être évitées.

La gestion correcte de cadavres et organes (par exemple arrière-faix, porcelets écrasés) est indispensable afin d'empêcher la propagation d'éventuels agents pathogènes.

✓ **Les cadavres doivent rapidement être enlevés de la zone de l'étable.**

Ils peuvent représenter un risque pour la santé d'autres porcs ou pour l'homme. Le processus de décomposition malodorant se produit rapidement, surtout lors de températures élevées.

La meilleure solution est de stocker temporairement les arrière-faix, les mort-nés et les porcelets écrasés dans un seau étanche, et de les transférer ensuite le plus rapidement possible dans un frigidaire à cadavres ou directement à la collecte de cadavres d'animaux.

✓ **Les cadavres de porcs d'engraissement et de truies mères**

peuvent être enlevés à l'aide d'un charriot à cadavre, sans effort corporel important.

Ce charriot doit régulièrement être nettoyé et désinfecté. En raison des risques d'épizootie, le charriot à cadavre ne peut pas être sorti de l'aire de l'étable.

**Annoncer des animaux morts aux causes inexplicables au SSP ou au vétérinaire traitant. Une autopsie apporte souvent de la clarté quant à la raison de la mort et fournit des indices sur un éventuel problème de cheptel.**



Illustr. 1: Ne jamais stocker à l'air libre!



Illustr. 2: Charriot à cadavre

## Stockage

Il est de bonne pratique de stocker des cadavres et des arrière-faix de manière hygiénique et fraîche. L'entrepôt externe devrait se situer à au moins 20 à 40 mètres de l'étable ou dans une halle utilisée à des fins différentes.

Un stockage ouvert « derrière l'étable » n'est pas autorisé en raison du danger de propagation d'une épizootie et de pollution de cours d'eau.



Illustr. 3 et 4: Stockage et refroidissement des cadavres jusqu'au transport.

## Élimination

- Les corps d'animaux avec un poids jusqu'à 200 kg ainsi que des animaux éviscérés, des organes ou des arrière-faix doivent être apportés dans les centres collecteurs régionaux pour élimination/incinération. Ne pas éliminer les animaux sur un tas de fumier.
- Les animaux de plus de 200 kg sont enlevés de l'exploitation par le service de ramassage de cadavres de gros animaux après annonce (les marques auriculaires doivent être correctement appliquées).

### Mesures d'hygiène pour la réduction du risque de propagation de germes

- ✓ Porter des gants lors de la manipulation de cadavres.
- ✓ Pour le transport vers des collectes de cadavre, utiliser des récipients prévus à cet effet, bien fermés, résistants à la corrosion et faciles à nettoyer.
- ✓ Les récipients ou charriots utilisés pour le transport de cadavres doivent être nettoyés et désinfectés après le transport.
- ✓ Après la visite du centre collecteur de cadavres, changer les vêtements, désinfecter les bottes ou éliminer le matériel à usage unique directement sur place. Se laver les mains, se doucher.

L'élimination est régie en détail dans l'Ordonnance concernant les sous-produits animaux (OSPA) et peut être consultée sur le site internet de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierseuchen/entsorgung-von-tierischen-nebenprodukten.html>